

Conditions Générales de vente

24/09/2021

Inscription par un particulier

Toute inscription doit se faire par un renvoi du bulletin d'inscription et du règlement intégral par courrier ou en mains propres. L'inscription définitive est validée à réception du règlement et de la fiche d'inscription.

Inscription par une entreprise

Globalescence est exonéré de Tva Art.261.4.4 a du CGI.

Toute inscription doit se faire par un renvoi du bulletin d'inscription et de l'attestation de prise en charge de l'employeur (entreprise) dûment complétée, par courrier.

Une convention est par la suite envoyée et doit être retournée signée.

L'inscription définitive est validée à réception de cette convention signée.

En cas de facturation directe à l'OPCA, joindre la photocopie de la demande de prise en charge.

L'entreprise du participant doit s'assurer que la formation sera effectivement prise en charge. Dans le cas contraire, l'entreprise du participant prendra en charge l'ensemble des frais de formation.

Le paiement aura lieu à l'issue de chaque session.

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la fiche catalogue, la durée d'une journée de formation est de 7h00.

Annulation ou report de la formation par Globalescence

Globalescence se réserve le droit exceptionnel d'annuler, de reporter ou de modifier le programme de la formation, notifié par courrier à l'entreprise et au stagiaire. En cas de report de la formation, le stagiaire pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

Annulation ou report de la formation par le particulier

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ensuite, soit l'annulation parvient par tout moyen écrit à Globalescence avant un délai calendaire d'1 mois avant la date de la session, le client s'acquittera des frais de dossier pour un montant forfaitaire égal à 10 % du montant de la prestation. Au-delà de cette date et jusqu'au début de la formation, la somme versée lors de l'inscription reste due à Globalescence. Soit le client a commencé la formation, alors le client s'acquittera de la totalité du montant de la formation.

Propriété intellectuelle

Globalescence reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.). L'entreprise ou le stagiaire ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de Globalescence.

Tout enregistrement vidéo est strictement interdit pendant la formation.

Validation de la formation

A l'issue des formations une attestation de compétences est remise aux participants.

Acceptation des conditions générales de vente

L'inscription au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise ou le particulier et le respect par le bénéficiaire.



GLOBALESCENCE SARL -

1 rue du petit Bicêtre 77170 Brie-Comte-Robert
SIRET : 531 603 074 00034 - Numéro de Formateur : 11 77 05902 77